

**Assemblée générale**

Distr. limitée
28 mars 2012
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Sous-Comité juridique****Cinquante et unième session**

Vienne, 19-30 mars 2012

Point 5 de l'ordre du jour

**État et application des cinq traités
des Nations Unies relatifs à l'espace****Projet de rapport du Président du Groupe de travail sur
l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies
relatifs à l'espace**

1. À sa 839^e séance, le 19 mars 2012, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace sous la présidence de Jean-François Mayence (Belgique).
2. Le Groupe de travail a tenu [...] séances, entre le [...] et le [...] mars 2012. À la séance d'ouverture du Groupe de travail, le [...] mars, le Président a rappelé le mandat du Groupe de travail (A/AC.105/942, annexe I, par. 4 et 6; et A/AC.105/990, annexe I, par. 7).
3. Le Président a également rappelé que le Sous-Comité juridique était convenu, à sa cinquantième session, qu'il examinerait au cours de la présente session la nécessité de proroger au-delà de cette session le mandat du Groupe de travail (A/AC.105/990, par. 42).
4. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, résolutions connexes adoptées par l'Assemblée générale et autres documents (ST/SPACE/51);
 - b) Document de séance sur l'état des accords internationaux relatifs aux activités spatiales au 1^{er} janvier 2012 (A/AC.105/C.2/2012/CRP.3);
 - c) Additif à la note du Secrétariat sur les activités menées ou qu'il est prévu de mener sur la Lune et d'autres corps célestes, règles internationales et nationales



régissant ces activités et renseignements fournis par les États parties à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes en ce qui concerne les avantages de l'adhésion à cet accord (A/AC.105/C.2/L.271/Add.2);

d) Liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/C.2/2012/CRP.10);

e) Réponses reçues de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas à la liste de questions communiquée par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/C.2/2012/CRP.11).

5. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction le questionnaire figurant dans le document A/AC.105/C.2/2012/CRP.10 et noté qu'il constituait une bonne base de discussion, dans le cadre de son mandat, sur les questions liées à l'état et à l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, du fait qu'il était centré sur des questions essentielles revêtant une importance pratique et contribuait à organiser et à rationaliser les travaux du Groupe.

6. Lors du débat relatif à la liste des questions figurant dans le questionnaire et aux réponses reçues, le Groupe de travail a noté qu'il serait utile, pour la poursuite des discussions, de bénéficier de davantage de contributions écrites d'États membres et d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, pour que le Groupe puisse établir un recueil d'opinions à examiner à l'avenir.

7. Le Groupe de travail a noté que le questionnaire était divisé en trois parties et a formulé les observations suivantes:

a) La première partie visait les questions relatives à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes et les dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui étaient assez vastes pour appréhender d'autres questions relatives au régime général régissant l'exploration et l'utilisation de la Lune et d'autres corps célestes;

b) La deuxième partie visait les questions se rapportant spécialement à la responsabilité découlant des traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui étaient utiles pour faire avancer les discussions sur l'applicabilité des autres instruments, tels que les principes des Nations Unies relatifs à l'espace et les Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux;

c) La troisième partie portait sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, en particulier sur la question du transfert de propriété ou du contrôle des objets spatiaux en orbite; la question plus générale du transfert d'activités en tant que tel pouvait être examinée plus avant. Dans ce sens, le rapport du Groupe de travail sur la législation spatiale nationale du Comité¹ pourrait être pris en compte.

¹ À paraître sous la cote A/AC/105/C.2/101.

8. Le Groupe de travail a noté que les première et deuxième parties du questionnaire permettaient de discuter de l'applicabilité des accords appropriés envisagés en vertu de l'article V.2 de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et de l'article II.2 de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

9. Le Groupe de travail est convenu que les discussions concernant la liste de questions du questionnaire pourraient tirer parti des travaux menés dans le cadre d'autres points inscrits à l'ordre du jour du Sous-Comité.

10. Le Groupe de travail est convenu que les États membres du Comité devraient à nouveau être invités à formuler des observations et des réponses au questionnaire élaboré par le Président. Il est également convenu que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient également être invitées à formuler des observations. Le questionnaire serait affiché sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, et les réponses reçues seraient reproduites dans un document de séance. Le Groupe de travail est en outre convenu que les questions présentées dans le questionnaire n'étaient pas exhaustives et qu'elles ne devaient pas limiter les discussions du Groupe de travail pendant la cinquante-deuxième session du Sous-Comité.

11. Le Groupe de travail a recommandé que le Sous-Comité, à sa cinquante-deuxième session, en 2013, le convoque à nouveau et examine la nécessité de proroger son mandat au-delà de cette session.
